



Réf. Farde e-Assemblées : 2475770

N° OJ : 58

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/09/2022

Objet : Conseil Consultatif LGBTQIA+.- Composition.

Le Conseil communal,

Considérant que le Plan d'Action LGBTQIA+, adopté le 21 Septembre 2020 (Farde n° 2360700), a pour objectif l'évaluation de la pertinence et la mise en oeuvre d'un Conseil consultatif LGBTQIA+ (en abrégé CC LGBTQIA+) ;

Considérant que le Conseil consultatif LGBTQIA+ a pour objectif d'étudier les besoins et les intérêts spécifiques des personnes LGBTQIA+ et de les faire connaître au Collège ;

Considérant qu'un appel à candidatures pour l'évaluation des membres du CC LGBTQIA+ a été lancé dans le courant du mois de mai ;

Considérant que 7 asbl et 1 citoyen ont posés leur candidatures pour intégrer le nouveau CC LGBTQIA+ ;

Considérant que les candidatures reçues de 6 asbl et 1 citoyen ont été déclarées satisfaisantes pour permettre l'installation d'un nouveau CC LGBTQIA+, à savoir :

Adopter la liste des nouveaux membres qui ont été retenus, à savoir :

- pour ALIAS asbl : Guilhem Lautrec
- pour Alter Visio : Clémence Géva
- pour Plateforme Prévention Sida : Thierry Martin
- pour RainbowHouse Brussels : Jean-François Cannoot
- pour Tels Quels asbl : Mélanie Gerrebos
- pour Transkids asbl : Daphné Coquelle
- en tant que citoyen : Chille Derman

Considérant que les candidatures reçues ne permettent pas de répondre à l'article 120bis de la nouvelle loi communale stipulant que les deux tiers au maximum des membres d'un conseil consultatif sont du même sexe ;

Considérant que la nature du CC LGBTQIA+ peut justifier une dérogation à l'article 120bis de la nouvelle loi communale ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Adopter la liste des nouveaux membres du CC LGBTQIA+.

Annexes :

[Statuts CC LGBTQIA+_FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)